

#### **6-4 Normes françaises concernant les réseaux de gaz médicaux**

« Les normes européennes citées ci-dessus sont reprises en normes françaises sans modification et sont numérotées NF EN 737, NF EN 738, NF EN 739.

La norme NF EN 737-3 est complétée sur le plan strictement français, par deux fascicules de documentation : l'un comparant cette nouvelle norme avec l'ancienne NF S 90-155 de 1990 (FD S 90-156), l'autre donnant des compléments d'information pour la conception des réseaux comme le nombre minimal de prises murales par type de service de soins ainsi que les débits nécessaires (FD S 90-155).

Enfin les prises murales voient compléter leurs spécifications mécaniques de la NF EN 737-1 par la description du système de détrompage des prises et embouts (qui est un système par crantage) qui est donné dans une norme strictement française NF S 90-116 (de 1988). Cette norme a été rendue obligatoire par l'arrêté du 23 octobre 1988.»